



**ROULOTTE ENGAGÉE,
lagon préservé**

CAP VERS UN AVENIR SANS PLASTIQUE !

UN ACCOMPAGNEMENT 100% GRATUIT ET
ADAPTÉ À VOS BESOINS

Credit : Jeremy Bishop



OBJECTIF DU PROJET :

CE PROJET VISE À VOUS ACCOMPAGNER GRATUITEMENT ET AVEC DES PROFESSIONNELS VERS LA RÉDUCTION DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE.

Pour rappel, l'article LP. 4214-4 du Code de l'Environnement vise à interdire progressivement l'utilisation d'une large gamme de plastique à usage unique d'ici 2028. Voici les différentes dates clés :

LES DATES CLÉS DE LA LOI

1ER JANVIER 2026

Obligation de servir les repas et boissons consommés dans l'enceinte de l'établissement à l'aide de vaisselle réemployable (gobelets, couvercles, assiettes, couverts, récipients).

*Cette obligation concerne les établissements de restauration et de débits de boisson & les établissements mobiles type "roulotte" ou "stand".

1ER JANVIER 2027

Interdiction de détenir pour mise en vente ou distribution gratuite les emballages en plastique des fruits et légumes non transformés.

*Les élastiques nécessaires au regroupement de plusieurs petits fruits ou légumes sont exclus de cette interdiction.

1ER JUILLET 2025

Interdiction de fabriquer, importer, exporter, détenir pour mise en vente ou distribution gratuite des gobelets & verres, assiettes, couverts, touillettes, les couvercles et les pailles en plastique ou en aluminium à usage unique.

1ER JUILLET 2026

Interdiction de fabriquer, importer, exporter, détenir pour mise en vente ou distribution gratuite des contenants ou récipients alimentaires en plastique ou en aluminium à usage unique.

1ER JANVIER 2028

Interdiction de fabriquer, importer, exporter, détenir pour mise en vente ou distribution gratuite de film alimentaire en plastique étirable.

TYPES DE PLASTIQUE PROGRESSIVEMENT INTERDITS :



Gobelets



Assiettes



Couverts



Pailles



Barquettes



Emballages et film plastique

L'ACCOMPAGNEMENT QUE NOUS VOUS PROPOSONS !

1. RÉUNION D'EXPLICATION DU PROJET

Quoi ? Rencontre avec l'ADEME et la DIREN

Quand ? Fin mai/début juin 2025



2. RENCONTRES AVEC DES PROFESSIONNELS

Quoi ? 4 modules de rencontres avec des professionnels de la gestion des déchets et des acteurs proposant des solutions concrètes

Quand ? Entre juin et juillet 2025



3. MISE EN ŒUVRE DES BONNES PRATIQUES ET SUIVI

Quoi ? 2 rencontres de suivi

Quand ? Entre août 2025 et mai 2026



4. RÉUNION ET BILAN DE CLÔTURE

Quand ? Juillet 2026

5. POURSUITE DE SES ENGAGEMENTS





POURQUOI PARTICIPER À CE PROJET ?

- ÊTRE ACCOMPAGNÉ GRATUITEMENT PAR DES PROFESSIONNELS
- AVOIR LES CLEFS POUR AVANCER SEREINEMENT VERS CETTE TRANSITION OBLIGATOIRE
- BÉNÉFICIER DE SOLUTIONS CONCRÈTES ET ADAPTÉES POUR REMPLACER LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE
- FAIRE PARTIE D'UN RÉSEAU DE ROULOTTES ENGAGÉES
- VALORISER SES BONNES PRATIQUES AUPRÈS DE SA CLIENTÈLE

COMMENT PARTICIPER ?

CONTACTS :

TE MANA O TE MOANA

✉ PROJETEDUCATION@TEMANAOTEMOANA.ORG

☎ 87 71 53 44

